

L'AGENCE DES MÉDECINES COMPLÉMENTAIRES ET ALTERNATIVES, UN NOUVEAU COUP PORTÉ À LA MIVILUDES ?

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 22 FÉVRIER 2021

L'Agence des médecines complémentaires et alternatives (A-MCA), née en septembre 2020, est une association qui affiche la volonté de « *favoriser la réflexion, l'expérimentation, l'action et la formation en faveur de l'intégration cohérente, structurée et sécurisée des médecines complémentaires et alternatives* ».

Cette problématique des médecines alternatives et des mouvements sectaires associés a déjà été largement balisée par la représentation nationale, notamment dans un rapport d'enquête très fouillé, réalisé par le Sénat, en 2013, « *Dérives thérapeutiques et dérives sectaires : la santé en danger* »¹.

Mais l'A-MCA entend renouveler la donne, rapprocher les positions de la médecine scientifique, de l'Etat, des structures de vigilance des phénomènes sectaires, de celles de pseudo-médecines alternatives. Problème : au-delà de cet œcuménisme affiché, le projet est d'avancer vers la légitimation de pratiques jugées problématiques par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes).

Cet objectif a déjà été mis en scène lors de plusieurs « journées d'études » qui ont malheureusement bénéficié de la présence et de l'appui de ministres ou anciens ministres, ainsi que d'une quinzaine de députés et élus régionaux. Il est aujourd'hui question de franchir une nouvelle étape dans ce parcours de légitimation avec l'organisation d'un colloque le 22 février 2021.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) exprime sa plus vive inquiétude en la circonstance de voir une fois encore la Miviludes affaiblie par la perspective d'une soustraction d'une part majeure de ses activités, précisément celles qui concernent les dérives sanitaires, au profit du ministère de la Santé, aujourd'hui largement influencé par des entrepreneurs de ces médecines alternatives.

Aussi, la LDH alerte les élues et élus de la Nation face à une évolution dangereuse pour la santé de nos concitoyennes et concitoyens ; elle demande au président de la République et au ministre des Solidarités et de la Santé de ne pas cautionner des opérations visant à officialiser des pratiques non reconnues par les instances de santé.

La LDH demande également que les fonctions et moyens de la Miviludes, observatoire unique au monde et envié par de nombreuses démocraties, soient considérablement renforcés pour qu'elle devienne enfin une autorité administrative indépendante.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



¹ Rapport sénatorial : <http://www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-480-1-notice.html>